



Département du VAR
Arrondissement de BRIGNOLES

COMMUNE DE BRAS

83149

2023 - 309

DÉCISION DU MAIRE

Prise en vertu d'une délégation donnée par la Conseil Municipal

Marché public de prestations intellectuelles

Mission d'Assistance à Maîtrise d'Ouvrage pour la sortie de
contrats de délégation des services publics d'alimentation en eau
et d'assainissement, et pour l'accompagnement dans le choix du
futur mode de gestion et dans sa mise en œuvre

Le Maire de la Commune de Bras,

- Vu la Loi du 2 mars 1982 n° 82-213 modifiée, relative aux Droits et Libertés des Communes, Départements, Régions,
- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L.2122-22 et L.2122-23,
- Vu le Code de la Commande Publique, et notamment les articles R.2123-4 et R.2123-5,
- Vu la délibération du Conseil Municipal n° 2020-35-03 du 26 mai 2020, donnant délégation au Maire pour prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres, ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget (4° de l'article L.2122-22 susvisé).
- Vu le contrat de mandat de maîtrise d'ouvrage par le biais duquel l'Agglomération Provence Verte, compétente en matière d'eau potable et d'assainissement, autorise la Commune à engager les démarches en lien avec ces prestations, et la délibération du Conseil Municipal n° 2023-079-07 du 05 septembre 2023, décidant de souscrire à ce contrat de mandat de maîtrise d'ouvrage,
- Vu la nécessité de conclure un marché public de prestations intellectuelles pour l'accompagnement dans le choix du futur mode de gestion des services publics d'alimentation en eau et d'assainissement collectif et dans sa mise en œuvre,

.../...

République Française
Liberté – Égalité – Fraternité

Page 1

.../...

- Vu le budget primitif du budget principal de la Commune de l'année 2023,
- Considérant la mise en œuvre d'une procédure adaptée ouverte pour le marché public de prestations intellectuelles susdit, référence 2023-002,
- Considérant le résultat de ladite procédure,

D É C I D E

- - - -

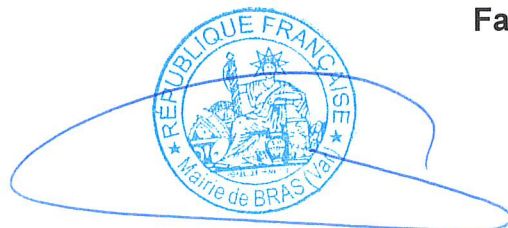
ARTICLE 1 : Il est décidé d'approuver le marché sur procédure adaptée ouverte (référence 2023-002) pour la mission d'Assistance à Maîtrise d'Ouvrage pour la sortie de contrats de délégation des services publics d'alimentation en eau et d'assainissement, et pour l'accompagnement dans le choix du futur mode de gestion et dans sa mise en œuvre, avec le groupement conjoint composé du Bureau d'Études Eysseric Environnement à Marseille (Bouches-du-Rhône), et Maître Richard GIANINA, Avocat au Barreau de Paris, pour un montant de 31 400,00 €/H.T. soit 37 680,00 €/T.T.C.

ARTICLE 2 : Les crédits nécessaires sont inscrits au Budget de la Commune.

ARTICLE 3 : Ampliation de la présente Décision sera transmise à Monsieur le Sous-Préfet de Brignoles (Var).

ARTICLE 4 : Monsieur le Directeur Général des Services de la Commune et Monsieur le Comptable de la collectivité sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution de la présente Décision pouvant faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Toulon dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Certifié exécutoire par le Maire, compte tenu de la transmission et de la publication le 10 Octobre 2023.



Fait à Bras le 10 Octobre 2023
Le Maire,
Franck PERO